

## LE PROBLÈME DE LA PAIX A TRAVERS LES ÂGES

Por ROBERT REDSLOB, Professeur de Droit International Public à l'Université de Strasbourg,  
Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (1)

Excellence, Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Bâtonnier, que je puis déjà nommer mon cher ami,  
Messieurs du Conseil,  
Excellences, Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à exprimer tout d'abord à Son Excellence, Monsieur le Ministre, ma profonde reconnaissance de bien vouloir présider cette réunion. Ma bien vive gratitude va aussi vers M. de Bâtonnier et vers le Conseil des Avocats ; j'apprécie hautement l'invitation qu'ils ont la gracieuseté de m'adresser. L'honneur qui m'est ainsi fait ne me touche pas seulement moi-même, il rejaillit sur ma Faculté et mon Université.

L'Ordre des Avocats de Strasbourg m'a chargé de porter à l'éminent barreau du Portugal son salut fraternel. Et mon Université

---

(1) Esta conferência, a que se dignou presidir S. Ex.<sup>a</sup> o sr. Ministro da Justiça, foi das mais brilhantes até hoje proferidas na tribuna da Ordem. Com a graça, a leveza e o espírito dos intelectuais franceses, o Prof. Redslob desenvolveu o seu tema, encantando o auditório. Os louvores que lhe dirigiu, em termos vibrantes e de grande recorte literário, o Presidente Sá Nogueira, foram a expressão fiel do entusiasmo da assistência.

m'a confié son message profondément sympathique pour votre ville et votre pays.

M. le Bâtonnier, vous avez eu pour la France, ma patrie, des paroles d'une grande et noble sympathie. Vous avez tracé, en une langue littéraire, un tableau magnifique du génie français. J'en suis fort ému. Et dire que je ne peux pas vous donner la réplique. Je viens d'arriver seulement au Portugal et ne saurais me permettre encore de caractériser votre nation. Quand j'aurai fait parmi vous un séjour plus long, ce qui est mon ardent désir, et que je connaîtrai mieux votre peuple, je pourrai vous répondre dignement.

Ce que vous avez dit de la France m'est allé droit au coeur. Car, voyez-vous, je ne suis pas seulement Français, je suis Alsacien. Et en cette qualité je suis doublement attaché à la patrie. Car, si nous sommes français, en Alsace, nous ne le sommes pas de par la volonté du destin. Nous le sommes par élection, par libre choix. Nous avons souffert pour être et rester français. Quand nous étions subjugués par la domination étrangère, nous avons fait, par notre résistance, un plébiscite de tous les jours. Nous avons ainsi clamé notre fidélité dans la souffrance et les larmes.

En me conviant ici vous avez une fois de plus tendu vers la France une main fraternelle. Vous avez voulu témoigner votre amitié à la France, au milieu de ses meurtrissures. Oui, nous avons passé par bien des épreuves. Et nous subissons cruellement les calamités qui suivent toute guerre comme un vol de vautours.

Vous savez pourquoi nous avons pris les armes en 1939.

Quand un peuple entre en guerre, il le fait d'habitude pour des raisons diverses. Notre décision, en 1939, a été prise pour deux motifs dominants : Nous avons pensé d'abord à notre sécurité. Nous savions que l'agression, si elle ne venait de suite, attendrait son heure. Mais il y avait une autre considération, plus haute. M. le Bâtonnier a bien voulu dire que la France, au cours de son histoire, s'est élevée en champion de la justice. Comment faillir à une telle mission ! La Pologne était outrageusement envahie. Alors nous nous sommes souvenus du noble principe qui fut proclamé par notre Assemblée Nationale de 1789. Elle a dit au monde que lorsqu'un peuple subit une injuste agression et se trouve donc en légitime défense, tous les autres peuples ont le droit, plus encore, le devoir de se porter à son secours. Devoir de prêter main forte au droit

Volonté de faire triompher le droit... Or, voyez-vous, l'existence, l'affermissement et le règne de cette volonté constitue au fond la seule véritable solution du terrible problème de la guerre et de la paix.

Quand nous laissons aller notre regard à travers les âges, nous faisons cette observation terrifiante que l'histoire n'est qu'un éternel champ de bataille. Est-ce là notre irrémédiable destin ? Y a-t-il là un *Fatum inexorable* ? Est-ce l'*Ananke* des poètes tragiques de la Grèce ? Un vieux philosophe de l'Hellade a dit que la guerre était l'auteur de toutes choses. C'est peut être vrai de la matière. Mais quand il s'agit de l'ouvrage et de la civilisation des hommes, la guerre est destructrice de toutes les valeurs.

Et voici donc l'angoissant problème : Ne pourrions-nous jamais nous rendre maîtres de ce fléau, générateur de tant de ruines et de larmes, de ce fléau qui est indigne du genre humain ?

Bien des penseurs, des hommes politiques, des peuples se sont penchés sur cette énigme au cours des siècles.

Il y a deux millénaires est intervenue une solution draconienne. Le monde fut résorbé alors en un seul pouvoir. Il n'y avait qu'une loi, qu'une majesté. La paix s'en suivait fatalement. L'*Imperium romanum*, c'était la *Pax romana*. Horace l'a célébrée dans une ode : «*Tua, Caesar, aetas fruges et agros rettulit uberes*».

Mais l'empire romain est tombé en ruines. Il a eu un successeur, ce fut l'Empire divin du Moyen Age, avec ses deux glaives, l'un temporel, l'autre spirituel. Comme dit le poète : «*Les deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur*». Cet Empire était l'oeuvre d'une imagination grandiose.

Il y avait d'une part l'Empereur. Sa dignité était celle d'un suprême législateur et juge. Sa plus haute mission était de maintenir la paix, et cela pour permettre aux hommes de réaliser leur véritable destin sur terre, à savoir le libre et harmonieux développement de leur personnalité. Quelle haute conception du but assigné aux humains et combien méconnu à une époque récente.

Dante, le poète, a glorifié cette mission de l'Empereur dans son livre «*De Monarchia*».

Empire plus faible en puissance que celui des Césars, mais combien plus élevé dans sa spiritualité.

A côté de l'Empereur se plaçait le successeur de Saint Pierre.

Lui aussi devait faire régner la paix. Il le devait par le moyen de son autorité morale, et cela pour que les hommes soient à même de poursuivre, en toute tranquillité, les voies de leur salut éternel.

Je dis : par son autorité morale. Elle fut immense à certaines époques de l'histoire. Elle a éclaté dans des hommages éloquents qui lui ont été rendus. Vous rappellerai-je que de grands peuples navigateurs ont demandé au Pape l'investiture des pays découverts et à découvrir ? Vous rappellerai-je que le Portugal a mis aux pieds de l'Eglise les mondes lointains conquis par Vasco de Gama et Albuquerque ? En 1493 le Pape Alexandre VI divisa d'un geste grandiose, par une ligne tracée à travers l'Atlantique, le monde en deux demies sphères : l'une serait au Portugal, l'autre à l'Espagne. Magellan, quand il partit pour sa prodigieuse équipée, voulait voir où passait la ligne de l'autre côté du globe. L'Espagne et le Portugal, quand ils se partagèrent à nouveau le monde par le Traité de Tordesillas en 1494, en demandèrent confirmation à Jules II.

Et les croisades ! Nont-elles pas été une inspiration de l'Eglise ? Certes, elles furent mises en ouvre par des mobiles divers. Mais si l'esprit d'aventure et l'appât du gain y avaient leur part, l'idée dominante était tout de même la libération du Saint Tombeau.

L'Empire divin du Moyen Age s'est effrité lui aussi. Une brèche après l'autre est venue ébranler le donjon du pouvoir temporel et la coupole de l'Eglise. Une nouvelle constellation européenne est venue se former à l'aube de la Renaissance.

A ce moment se lèvent quelques grandes nations. Jalouses et fières de leur indépendance. Elles ne reconnaissent plus, au-dessus d'elles, la suprématie du Pape et de l'Empereur. Elles prétendent ne tenir leur pouvoir que de Dieu et de leur épée. Je cite l'Espagne de Ferdinand et Isabelle, les « deux rois catholiques » ; j'évoque l'Angleterre des Tudor et la France de Louis XI.

Or dès que des antagonistes souverains s'affrontent ainsi, se pose le problème de leur puissance mutuelle. Chacun est anxieux de la force du voisin. Tous se surveillent, et l'on voit dès lors s'instaurer la diplomatie permanente.

En ces temps se pose la question cruciale de l'Equilibre. Les guerres contre Charles Quint, maître d'un Empire dans lequel le soleil ne se couchait pas, s'expliquent par ce souci. De cette époque date la politique traditionnelle de l'Angleterre, tendant à maintenir

la balance en Europe et allant toujours appuyer le plus faible contre le plus fort. Henri VIII se fait représenter sur une médaille, avec une balance à la main et proclamant : «Cui adhaereo praeest». La guerre de Trente Ans, elle aussi, a pour objectif d'arrêter l'ascension démesurée des Habsbourg. La guerre de succession d'Espagne, à son tour, est une guerre d'équilibre, comme il apparaît dans le Traité d'Utrecht qui entend stabiliser la paix «justo potentiae aequilibrio». Et tout de même, il y a dans toute cette politique un vice rédhibitoire : on fait la guerre pour assurer une condition de la paix. On fait la guerre pour éviter la guerre. C'est un non sens.

Quelques auteurs se sont élevés à la fin du Moyen Age et à l'aube des temps modernes pour préconiser un système de coopération internationale en faveur de la paix. Congrès réguliers des Puissances, force commune pour prêter main forte aux décisions prises, arbitrage et sanctions, toutes ces garanties qu'ils imaginent sont autant d'éléments qui préfigurent déjà la Société des Nations. J'évoque Pierre Dubois, homme lige de Philippe le Bel de France ; Campanella, sujet de Philippe IV d'Espagne, moine qui a passé une grande partie de sa vie en prison et a écrit dans les ténèbres de son donjon une «civitas solis» ; Sully enfin, le ministre de Henri IV. Cependant tous trois ont faussé d'avance leur système parce qu'ils prétendaient le piacer sous l'hégémonie de leur seigneur et maître. Il va sans dire que l'hégémonie est contraire au droit des gens. Elle est en opposition avec un de ses principes fondamentaux : l'Egalité des Etats.

Hégémonie ! Ce phénomène ne plane-t-il pas de nos jours sur la vie internationale et sur l'Organisation des Nations Unies ?

D'autres esprits plus généreux entrevoient, au «Siècle des Lumières», un Etat mondial. Cristian Wolf, le philosophe allemand, appelle une «Civitas maxima». Kant, le penseur de Koenigsberg, honneur de l'Allemagne et de l'Humanité, voit s'élever dans un avenir lumineux une République universelle.

On sait que Kant s'est passionné pour l'idée de paix. Il lui a consacré un ouvrage «Zum Ewigen Frieden». Il en trace les voies, non seulement par des institutions, mais plus encore par une transformation de l'esprit des peuples, transformation dont il pose les phases éducatrices dans ses «Six articles préliminaires et ses trois articles définitifs de la Paix perpétuelle».

C'est Kant qui a proclamé la grande idée que «la raison morale et pratique en nous élève un veto irrécusable contra la guerre». C'est déjà la voix du Pacte Briand Kellog de 1928.

La Révolution française est en concordance avec ce courant de la pensée. L'Assemblée Nationale de 1789 déclare que la France renonce à toute conquête et ne commettra jamais d'agression contre la liberté d'un autre peuple. Les conférences pan-américaines de notre époque feront écho à cette conception en édictant que la victoire ne donne pas de droits. Je suis heureux, voyant ici l'Ambassadeur d'un État de l'Amérique latine, de rendre hommage à l'idéalisme et à la foi qu'arborent les Républiques d'outre-mer et qui font d'elles des guides dans l'évolution du droit des gens.

La Révolution française est allée plus loin. Elle a demandé la répression, par la force coalisée des peuples, des violations du droit et de la paix. Elle apparaît ainsi comme une devancière de l'oeuvre de San Francisco.

Mais de ces théories lumineuses n'est pas sortie la paix, à l'époque. Le Monde a été secoué par des guerres qui ont duré un quart de siècle et qui ont mis l'Europe à feu et à sang. Une lutte a entraîné l'autre, de par un engrenage inexorable. La magnifique défense du sol de la France, en 1792, s'est perdue dans des envolées d'impérialisme et de magnificence. La roue de l'Histoire a tourné, cette roue qui obéit souvent à des lois aveugles et broie les peuples de son mécanisme fatal.

Après le crépuscule Napoléonien la Restauration a tenté de stabiliser la paix. Pour ce faire elle a établi un «système européen». Il se composait de plusieurs éléments :

Le 20 novembre 1815 les Puissances, victorieuses de Napoléon, signèrent une alliance en vue de défendre, par leurs forces communes, le statut de la paix conclue. Le Traité de Westphalie avait déjà procédé ainsi.

Il s'agissait ensuite de faire rentrer dans l'ombre les principes, jugés subversifs, de la Révolution française qui avaient bouleversé le monde. La souveraineté du peuple et le principe des nationalités, ces deux postulats voulant que tout pouvoir soit édifié par les citoyens eux-mêmes et qu'eux seuls décident des cadres de leur coexistence politique, devaient s'effacer devant l'ancienne et vénérable maxime de la Légimité. Les monarques, l'ampleur de leurs pou-

voirs et les limites territoriales de leurs règnes étaient préétablis par l'impératif de la Providence. Le titre des rois était transcendantal, soustrait à la volonté des hommes.

Enfin la paix devait être assurée par l'Equilibre entre les Puissances, dans leur jeu mutuel, et en même temps par une hégémonie qu'elles exerceraient sur d'autres pays, faisant ainsi la police de l'Europe.

Tout ce système était enfin nimbé d'une mystique. Il était enluminé par la Sainte Alliance.

Ce régime a maintenu la paix pendant 40 ans. Paix de cimetière, mais paix tout de même. C'est seulement la guerre de Crimée, en 1854, qui suscite une nouvelle conflagration européenne.

Bientôt va sonner un glas funèbre. En 1871, par la paix signée à l'Hôtel du Cygne à Francfort, est accompli un forfait qui ébranle de fond en comble le droit des gens et les croyances qui le font vivre. Une population est arrachée par violence à sa patrie. Elle est annexée à un Empire étranger malgré sa protestation solennelle. L'Alsace et la Lorraine sont brutalement séparées de la France à qui elles sont attachées par toutes leurs fibres. C'est un crime contre la morale internationale.

Par la cruelle clause de l'option les Alsaciens et les Lorrains sont forcés de choisir entre la terre et la patrie. Abandonner le sol des ancêtres dans lequel sont enracinées les vieilles traditions, ou se séparer de la France : On ne peut imaginer dilemme plus tragique.

J'ai grandi, moi, en Alsace ; car mes parents étaient restés fidèles à la terre. J'ai grandi sans avoir de patrie. Imaginez-vous, Portugais, ce que cela veut dire : vivre sans patrie !

Ce forfait historique eut une profonde répercussion dans le monde. La confiance était ébranlée. Les valeurs les plus sacrées étaient remises en question. Dorénavant on pouvait s'attendre à tout.

Le trouble fut augmenté par une constellation politique périlleuse. A la fin du XIXème siècle on ne voyait plus s'affronter que deux blocs de puissances ; car les successeurs de Bismarck avaient abandonné le système du contre-poids russe. Un pareil dualisme est plein de danger. L'une des deux masses croit pouvoir mesurer la force de l'autre, et quand elle a conclu à la supériorité de sa propre puissance, rien ne l'arrête. La préoccupation de savoir quelle sera

l'attitude des tiers n'existe plus. Il n'y a plus de tiers. Il manque l'inconnue dans l'équation.

Alors se répandit en Europe une grande peur.

Elle donna lieu à un effort désespéré, in extremis, pour sauver la paix.

Les deux célèbres conférences furent réunies à La Haye.

Elles établirent trois procédures pour le règlement pacifique des conflits. Deux de ces méthodes étaient anciennes : c'étaient l'arbitrage et la médiation. Une autre était nouvelle : la commission d'enquête.

Mais il y avait des fêlures dans la cuirasse : Les Puissances, jalouses de leur souveraineté, ne voulurent pas accepter l'obligation générale de s'en remettre à ces modes de pacification. Il n'y eut que de simples voeux platoniques. A fortiori toute sanction faisait défaut.

Il s'ajoutait que les Puissances, quand elles se résolvaient à des traités d'arbitrage bilatéraux, exceptaient les causes les plus importantes et, partant, les plus dangereuses : les causes qui mettaient en jeu des questions vitales, l'honneur ou l'indépendance. Ironie amère, c'était retourner l'adage romain et dire : «maxime non curat praetor».

Après la première guerre mondiale on a conçu de grands espoirs. On a voulu stabiliser la paix. On a créé la Société des Nations.

Il y avait maintenant un progrès. C'était l'obligation stricte, dans le grand cadre, de recourir au règlement pacifique. Une sanction s'esquissait aussi. On sait qu'elle était faible et qu'elle n'a pas résisté à l'épreuve de la guerre italo-ethiopienne.

De prime abord on a senti cette insuffisance. En 1924 on a fait effort pour donner toute plénitude à la coercition commune. Ce fut le Protocole de Genève. Signé avec un bel enthousiasme, il n'eut pas de lendemain. Sa ratification échoua devant la crainte des Dominions britanniques d'avoir à s'engager dans des expéditions lointaines pour des conflits qui ne les intéresseraient pas.

En face de ce mécompte, on pensa qu'il fallait renoncer à des sanctions dans de vastes cadres et faire jouer la coercition dans des groupements restreints. Ce fut Locarno. La voie avait été tracée par la Petite Entente. Locarno prévoyait des sanctions rigides, du moins entre les cinq Puissances qui participaient au Traité. Il y

avait aussi une méthode pour désigner l'agresseur et déterminer ainsi l'Etat coupable contre lequel jouerait la vindicte.

Mais l'oeuvre était incomplète. On cherchait toujours. On louchoyait.

Vint le Pacte Briand-Kellogg. Il est à l'opposé de Locarno. Lui est quasi universel. Il a le grand mérite de s'attacher les Etats Unis. Mais il ne connaît aucune sanction.

Le Pacte Briand-Kellogg proclame un grand principe. Toute guerre est une violation du droit des gens. Toute guerre est un crime. Il n'est pas fait de distinction entre les guerres, selon leur nature. Les penseurs du Moyen Age et de la Renaissance avaient établi une doctrine de la guerre juste en opérant des discriminations judicieuses. Toute cette doctrine est, par le Pacte Briand-Kellogg, jetée par dessus bord. Il n'y a plus de guerre juste.

Idée d'une inspiration généreuse. Mais il ne faut pas oublier une chose. On ne peut défendre à un Etat de redresser son bon droit par la force, comme *ultima ratio*, que si une coercition internationale est organisée pour prêter main forte à la loi. L'abolition du recours individuel aux armes est solidaire de la garantie universelle de la norme.

Il n'y avait là que des tentatives. Il continuait à régner une terrible incertitude. Alors, dans un mouvement désespéré on jeta par dessus le monde un réseau de traités, réseau fait de mailles innombrables. Traités d'arbitrage et de conciliation; ils n'ont pas été appliqués. Traités de non-agression; on sait ce qui en est advenu.

Puis la seconde et terrible fatalité s'est abattue sur le genre humain, fatalité qu'on n'avait pu conjurer. Et après la deuxième guerre mondiale surgirent de nouveaux espoirs.

L'Organisation des Nations Unies voit le jour. Les Etats Unis en sont. Des sanctions sévères sont prévues. Une armée commune, par contingents, doit être organisée.

Il y a là un acte d'enthousiasme. On entrevoit des soldats qui sauront lutter héroïquement, avec esprit de sacrifice, non seulement comme autrefois pour défendre le sol sacré de la patrie, mais pour faire triompher un idéal d'humanité. C'est la conviction aussi que les peuples voudront se mettre au service de cette noble cause.

Toujours reste-t-il que le système de San Francisco, tout comme

l'ancienne Société des Nations, est d'essence contractuelle. Il ne vit que par le bon vouloir et la fidélité de ceux qui ont donné leur parole. C'est dire que son principe générateur est l'unanimité. Or qui dit unanimité dit veto. Ces phénomènes sont indissolublement liés.

Certains, devant cette impasse, font un pas de plus et préconisent un Etat universel, fédéral de structure. Tournant fatidique. Le droit international aurait vécu. Ce serait la Pax romana.

Encore, en se tournant vers cette solution, échappe-t-on à la difficulté? L'Etat, s'il n'est pas contractuel à vrai dire, a tout de même un soubassement psychologique, sis dans une concordance de volontés. Lui aussi n'est possible que par une libre adhésion.

Or un grand obstacle s'élève qui arrête le ralliement à un Etat universel: c'est le Principe des Nationalités qui, depuis 150 ans, a bouleversé le monde et s'est mué en passion collective. Chaque nation demande son Etat et chaque Etat doit comprendre une seule nation. C'est la tendance au désagrègement, alors qu'on recherche l'unité.

Il y a là un antagonisme qui semble infranchissable. Et tout de même, nous avons dans le monde des exemples significatifs démontrant que la sagesse politique d'un peuple peut concilier le culte d'une civilisation nationale avec l'esprit civique. J'évoque au premier rang le Canada français. Sans compter que de nos jours les voies de l'évolution historique peuvent être détournées par la dure loi de la nécessité.

Mais en fin de compte ne donne-t-on pas trop d'importance à des problèmes de structure? Le vrai problème est celui de l'Esprit. La guerre ne peut être vaincue que par une régénération des croyances humaines, elle ne peut être vaincue que par un nouvel impératif catégorique, elle ne peut être vaincue que par la volonté du droit.

Et, au fond, n'est-ce pas là notre dernier refuge? A notre époque où les moyens de destruction se perdent dans l'incommensurable et prennent un caractère apocalyptique, la violence est conduite ad absurdum. La violence s'est dépassée elle-même. Elle ne peut plus être combattue par la violence. On est ou l'on sera bientôt sans protection contre la furie de la machine, devenue infernale.

Alors l'esprit seul pourra nous sauver.

On a dit que la guerre est une loi de la nature; on a dit qu'il

est dans l'ordre des choses et dans le sens d'une évolution raisonnée que le fort détruit le faible.

Cela n'est pas vrai des hommes. Car un fait capital nous distingue des autres espèces vivantes : Nous avons une morale, nous avons une conscience. Nous savons que nous avons des comptes à rendre à Dieu. Disons le mot : nous sommes inspirés d'un idéal chrétien.

Il n'y a qu'un salut possible : une nouvelle vague spirituelle, régénératrice, comme il y a deux millénaires, devrait déferler sur l'Humanité.

Vous me comprendrez, vous, les enfants de ce pays. Car le Portugal a ce titre de gloire d'avoir combattu pour la civilisation romano-chrétienne et de l'avoir étendue à de nouveaux mondes.

Vous direz peut être que je fais oeuvre d'imagination. Je sais bien que je parle à des hommes de loi, donc à des réalistes. Mais je vais citer un homme d'Etat, réaliste s'il en fut ; j'invoque Son Excellence, M. de Président du Conseil lui-même.

Salazar a dit : «Ni les regroupements ethniques des populations, ni les accords économiques, ni la sécurité naturelle des frontières ne suffisent à donner la paix, pas plus que ne l'assurent les combinaisons diplomatiques qui ne reposent pas sur la coexistence d'intérêts réels, ni les créations artificieuses de la politique, ni l'obstination à soutenir contre la pression de la vie ce que l'histoire ni la géographie n'ont cherché à consacrer et à maintenir. La paix est surtout une création de l'esprit, le fruit de la force qui se donne des limites, c'est à dire, de la conscience qui sait discerner et respecter la ligne de démarcation entre le droit propre et le droit d'autrui, et même sacrifier son intérêt à un intérêt supérieur qui lui est étranger».

Voici reconnue, par une voix autorisée, persuasive, la majesté de l'esprit dans le problème de guerre et de paix. L'esprit est une force immense dans le cours de l'histoire. Il a le rayonnement mystérieux et tout puissant de l'impondérable. N'est-ce pas la foi qui a suscité les croisades ? N'est-ce pas la foi qui a suscité les grandes découvertes au-delà des mers, découvertes qui furent des croisades aussi ?

Il faut ériger un nouveau fanal. Il faut bâtir une tour de Belem sur le rivage de l'Humanité. Les peuples doivent être conscients

de leurs responsabilités et doivent, comme les anciens Portugais héroïques, se recueillir dans une chapelle avant de se lancer à de grandes actions.

Nous sommes pris dans un dédale. Nous errons dans l'inconnu. Il nous faut trouver «le passage», le fatidique passage. Et je pense à toi, Magellan, gloire du Portugal, gloire de l'Humanité.

C'est à la volonté souveraine de transformer le monde. Et j'en appelle à ce grand Portugais qui changea la face du globe en décrétant, avec une inspiration sublime, que le Cap des Tourments serait le Cap de Bonne Espérance.

Vous direz que je vous appelle à une chanson de geste. Mais votre histoire, Portugais, est une chanson de geste.

*ROBERT REDSLOB*